

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 12

L'an deux mil seize

Le 16 décembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2016

**PRESENTS :** MME PENIGAUD

MM. SAVIN – BARRAL – BOIREAU – BOIVENT –

CABROLIÉ – DESCLIDES – FAURE – SUTRE

**EXCUSÉS :** MMES BOULAI – GAILHOUSTET – MOUNIER –  
SAVIN

MM. BOISSIER DESCOMBES – ESTIENNE

**POUVOIRS :**

MME GAILHOUSTET a donné pouvoir à M SAVIN

MME SAVIN a donné pouvoir à M SUTRE

M BOISSIER DESCOMBES a donné pouvoir à M BARRAL

Mme PENIGAUD a été nommée secrétaire de séance.

**2016-12-03 D****Objet : Modalités de réalisation des heures complémentaires**

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 sur le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour les travaux supplémentaires pour les agents dont le corps de référence est celui de la fonction publique d'Etat,

Monsieur le Maire expose que les agents titulaires administratifs à temps non complet peuvent être amenés à effectuer des heures dites heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire rappelle que le nombre d'heures complémentaires effectuées par ces agents ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine et seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire de rémunérer les heures complémentaires des agents titulaires à temps non complet du service administratif quand cela est nécessaire.

Fait à Jauldes, le 16 décembre 2016

**Le Maire**

**Eric SAVIN**

